

LA PRESSE VUE PAR LE SERCE

Du 1^{er} au 15 octobre 2022

>> Les quatre derniers numéros de "La presse lue par le SERCE", sont en ligne sur <u>https://serce.fr</u> rubrique "Publications / La presse lue par le SERCE"

ZOOM

Le gouvernement présente son Plan "Sobriété énergétique "

Le 6 octobre, le gouvernement français a dévoilé son plan de sobriété énergétique pour réduire de 10% la consommation énergétique française d'ici à 2024. Il repose sur 15 mesures phares, communément partagées par l'ensemble des secteurs d'activités, de la réduction du chauffage (à 19°C maximum), à l'incitation au covoiturage, complétées de mesures spécifiques pour chacun des 9 secteurs économiques et sociaux ciblés : État ; entreprises et organisations du travail ; établissements recevant du public et grandes surfaces ; industrie ; logement ; transport ; numérique et télécommunication ; sport ; collectivités territoriales. À court terme, le gouvernement insiste sur la nécessité de réduire la consommation énergétique pendant les heures de pointe d'environ 50 TWh.

Dans les bâtiments, la limitation du chauffage, appliquée à l'ensemble des secteurs permettrait à elle seule d'économiser 22 TWh/an d'ici 2024. Elle serait la mesure la plus efficace, devant la gestion intelligente des bâtiments tertiaires. Une concertation devrait être lancée pour accélérer la généralisation de l'obligation d'installer un système d'automatisation et de contrôle des bâtiments (BACS) à " tous les bâtiments tertiaires équipés de chauffage ou de refroidissement d'une puissance supérieure à 70 kW ", avant l'échéance prévue de 2027. Le plan préconise également l'arrêt des systèmes de ventilation dans les locaux d'entreprise inoccupés, par exemple le soir ou les week-ends, l'entretien du matériel et l'isolation des réseaux d'eau. Huit secteurs tertiaires ont signé des chartes spécifiques d'engagement dont ceux du commerce de détail, de la grande distribution, de l'hôtellerie, de l'événementiel... Les enseignes et les publicités lumineuses devront être éteintes entre minuit et 6h du matin, à l'exception des aéroports, gares ou stations de métro, conformément à un décret paru le 6 octobre dernier.

Les collectivités recèlent un important gisement d'économies d'énergie (transports, éclairage, bâtiments et équipements sportifs tels que les piscines et gymnases). Le passage en leds de leur éclairage ou des projets de rénovation des bâtiments seront éligibles au **Fonds vert**, doté de *" près de 2 Mds* € *"* pour accompagner la transition écologique des collectivités. Les projets financés par ce fonds *" seront discutés à l'échelle préfectorale "* conformément à ce que demandaient les associations d'élus. L'État prévoit également de **prolonger le programme CEE Actee 2** en doublant l'enveloppe allouée, à hauteur de 220 M€.

Côté entreprises, la concertation avec les partenaires sociaux a permis de référencer 15 actions cibles dont l'extinction de l'éclairage intérieur " des bâtiments dès l'inoccupation, la réduction de l'éclairage extérieur, notamment publicitaire, et l'extinction au plus tard à 1h, le pilotage du chauffage, de la climatisation et de la ventilation ...". Une plate-forme web, "les entreprises s'engagent " permettra de recueillir les dispositions prises par les entreprises (lutte contre le gaspillage, efficacité énergétique, mobilité durable, sobriété numérique...). Dans le domaine numérique, les data centers sont invités à réduire la climatisation et à lancer les calculs les plus énergivores, en dehors des pics de consommation.

Dans le secteur du **transport**, **les gares** devront être équipées d'éclairages peu énergivores, de minuteurs et de détecteurs de mouvement. Dans les **aéroports**, la consommation énergétique liée au chauffage et à la climatisation devra être réduite. Les avions au sol devront fonctionner " à l'énergie électrique ".

Le plan Sobriété énergétique reste incitatif. En revanche le **Conseil de l'Union européenne**, réuni le 6 octobre dernier, prévoit d'instaurer une **obligation de réduction de 5 % de la consommation énergétique** durant les 10 % d'heures de pointe pour lesquelles le prix attendu est le plus élevé.

Téléchargez le <u>dossier de presse de présentation (</u>source : https://www.ecologie.gouv.fr) téléchargez le <u>décret n°2022-1294 du 5/10/2022</u> (source : JO du6/10/2022)

> Contexte - 3 et 12/10/2022 Le Figaro - www.lemoniteur.fr - 6/10/22 Enerpresse - 10/10/22

D'après une **note de conjoncture de l'Insee**, l'activité ne devrait progresser que de **0,2** % **au 3**^{ème} **trimestre** (contre 0,5 % au 2^{ème} trimestre), et serait nulle au dernier trimestre. Selon ce scenario, **la croissance annuelle atteindrait 2,6** % **cette année**. Une hypothèse encore incertaine à ce stade, l'inconnue principale concernant le niveau d'approvisionnement énergétique de la France, auxquels s'ajoutent le contexte géopolitique, le relèvement des taux d'intérêt, voire une reprise de l'épidémie de Covid-19.

En 2021, la hausse des prix (HT) de l'électricité pour les entreprises françaises a progressé en moyenne de 6,5 %, à 106 €/MWh. Elle se situe dans la continuité des rythmes observés aux cours des 2 dernières années (+6,2 % en 2019 et +5,3 % en 2020). Une tendance qui masque toutefois d'importantes disparités selon le niveau de consommation des entreprises. En 2021, le prix de l'électricité a augmenté de 31 % pour les entreprises consommant entre 70 et 150 GWh/an, au prix moyen de 77 € HT/MWh, et de seulement 2 % pour celles consommant entre 0,02 et 0,5 GWh par an, au prix de 138 € HT/MWh. Les entreprises consommant plus de 150 GWh/an, ont vu leur facture augmenter de 27 %, à 66 € HT/MWh. Dans l'Hexagone, les prix de l'électricité sont en moyenne inférieurs de 21 % à ceux pratiqués en Europe : Espagne (127 €/MWh), Allemagne (168 €/MWh) et Italie (174 €/MWh). Seuls 4 pays proposent des prix inférieurs à ceux pratiqués en France : la Finlande (74 €/MWh), le Luxembourg (92 €/MWh), la Slovénie (93 €/MWh) et la Hongrie (98 €/MWh).

> Enerpresse - 14/10/2022

Alors que leur contrat de fourniture d'électricité arrive à échéance, nombre de collectivités se voient proposer des offres de renouvellements à ces coûts prohibitifs. Le maire de Neuilly-sur-Marne (93), Zartoshte Bakhtiari, verrait ainsi la facture d'électricité de sa commune (36 000 hab.) bondir de 2 à 10 M€, le coût du MWh étant proposé à 2 067,59 € (contre 65 € actuellement). Un constat loin d'être isolé. "Les augmentations oscillent entre 100 % et plus de 700 % ", souligne André Laignel, Vice-Président de l'Association des Maires de France (AMF), évoquant plusieurs cas similaires. La ville de Mulhouse a reçu une offre à plus de 478 %. L'AMF juge trop restrictif le filet de sécurité dont pourrait bénéficier près de 8 000 communes en raison de leur situation financière. Le Président de l'AMF, David Lisnard redoute aussi un coup d'arrêt quant à la capacité d'investissement des villes, au détriment de la rénovation des bâtiments notamment. Le maire de Neuilly-sur-Marne appelle le gouvernement à exiger une participation des fournisseurs d'énergie à "l'effort collectif".

> Le Figaro - 13/10/2022

D'après France industrie, la hausse des prix de l'énergie représente "un risque majeur" pour l'industrie française. Sidérurgie, métallurgie, chimie, industrie du verre sont les secteurs les plus affectés, mais les transports, la sous-traitance mécanique, les industries agricoles et alimentaires, les cimenteries, l'industrie textile et la pêche sont également fragilisés. Selon France Industrie "cette augmentation des prix de l'électricité et du gaz conduit pour le 4ème trimestre à une réduction de 10% de la production industrielle en France". Déjà près de 350 entreprises en difficulté ont sollicité des aides auprès du ministère de l'Industrie. Elles consistent en un soutien au financement, des rééchelonnements de dette, voire le recours à l'activité partielle. A compter du 1er novembre, les PME pourront disposer d'un dispositif d'aide simplifiée, dont les modalités restent à valider par la Commission européenne. Il sera ouvert aux entreprises dont la facture énergétique représente plus de 3% du chiffre d'affaires en 2022 (contre 2021 seulement actuellement). Le plafond d'aide sera réhaussé à hauteur de 4 M€ (contre 2 M€ actuellement). Des "dispositifs dérogatoires" seront également proposés aux grandes entreprises "énergo-intensives". A plus long terme, Paris soutient le découplage des prix de l'électricité de ceux du gaz pour abaisser structurellement les prix sur le marché européen. La France préconise également que "le fameux mécanisme ibérique qui permet de subventionner le gaz utilisé dans les centrales à gaz, et donc d'avoir un prix de l'électricité plus bas à la sortie, soit étendu à l'ensemble des pays européens".

> www.lemoniteur.fr - 13/10/22 - Les Echos - 14/10/22

Le Secrétariat général à la planification écologique devrait prochainement lancer une vingtaine de groupes de travail pour alimenter une feuille de route selon ses axes de travail (" se loger, se nourrir, travailler, se déplacer, protéger et valoriser nos écosystèmes, produire, consommer "). Les groupes réuniront des acteurs de l'État, des membres des comités stratégiques de filières et des représentants de la société civile. La méthode et le calendrier devraient être annoncés par Emmanuel macron à l'occasion du Mondial de l'automobile (18-23 octobre).

> Contexte - 14/10/2022

Le gouvernement entend doter la France de six EPR2, avant d'en construire éventuellement huit supplémentaires et vise 2035 pour la mise en service des premiers. La filière nucléaire, qui regroupe près de 3 000 entreprises en France, va donc devoir recruter suffisamment de personnels formés et expérimentés pour mener à bien la relance du nucléaire français. "Une fois la décision prise, il faudra faire une sorte de cause nationale de l'attractivité de la filière comme des ressources techniques et financières à mettre en oeuvre, sinon il ne sera pas possible de mettre en oeuvre ce programme " souligne Bernard Doroszczuk, Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Actuellement, la filière représente 220 000 emplois directs et indirects. Le projet de relance mobiliserait au total 30 000 personnes pour les 3 premières paires d'EPR, tous niveaux de formation confondus : ingénieurs, techniciens qualifiés et ouvriers. Pour les seuls besoins en ingénierie, elle évalue à 4 000 par an le nombre d'ingénieurs qu'il faudra recruter dans les prochaines années. Sans oublier les ressources mobilisées sur le parc préexistant (maintenance, grand carénage, etc). "On est collectivement face à un défi colossal " juge Bernard Doroszczuk. Les besoins en techniciens qualifiés (soudeurs, mécaniciens de machine tournante, tuyauteurs, contrôleurs, électriciens industriels) seront particulièrement importants. Or ces métiers souffrent d'un manque d'attractivité. "Les écoles d'ingénieurs sont remplies, les bacs pros et les BTS le sont moins ", souligne Cécile Arbouille, Déléguée générale du Groupement des Industriels Français de l'Énergie Nucléaire (GIFEN). Désormais, donner "la meilleure visibilité possible aux entreprises pour leur permettre d'investir " est au coeur des préoccupations de Gabriel Oblin, Directeur du projet EPR2.

> Les Echos - 30/09/22

> ENERGIE - TÉLÉCOMMUNICATION - ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Le Conseil d'administration du Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) a présenté les modalités permettant aux collectivités et à leurs groupements d'adhérer, pour faire appel à ses services en quasi régie. La procédure d'adhésion sera ouverte courant janvier 2023.

A l'occasion d'une conférence de presse organisée le 13 octobre, Maud Lelièvre, Directrice générale des Eco Maires, et François Darsy, membre du Syndicat de l'éclairage, ont présenté un guide qui déconstruit "8 fausses idées sur l'éclairage". Réalisé à partir de retours d'expérience de collectivités, il dispense des conseils aux élus qui hésiteraient encore à engager la rénovation de leurs installations. Ainsi l'extinction complète de l'éclairage la nuit n'est " pas la meilleure solution " pour faire des économies, car " une installation vieillissante que l'on éteint partiellement consommera toujours globalement plus qu'une installation moderne ". Plongés dans l'obscurité, l'attractivité des territoires s'en ressent également. Maud Lelièvre plaide davantage pour rénover les installations en utilisant des LED (seulement 20 % du parc en est équipé) et piloter les installations selon les lieux, les heures, quitte à recourir à la détection de présence. " Si le parc de luminaires est vieillissant et énergivore, le remplacer par de nouvelles technologies et y associer des systèmes intelligents pourrait réduire les coûts d'énergie et de maintenance de 4 à 5 fois ", le tout avec un retour sur investissement complet " de l'ordre de 5 à 7 ans ". " La rénovation de l'éclairage c'est probablement un des efforts les plus simples à faire, ça se paye sur les économies d'énergie, c'est un investissement extrêmement rentable ", souligne François Darsy.

► Téléchargez le <u>Guide</u> (source : https://www.syndicat-eclairage.com)

> AFP - www.sudouest.fr - www.banquedesterritoires.fr - 13/10/22

Le programme actuel de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), Actee 2, piloté par la FNCCR, est doté de 110 M€ jusqu'à fin 2023. Il s'adresse aux collectivités souhaitant entreprendre des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine. Dans le cadre de ce programme, la FNCCR et les acteurs de la filière du pilotage des bâtiments (GIMELEC, FFIE, IGNES, SBA, SERCE) ont développé un outil, PERF-ACTEE. Disponible en ligne, ce guide pédagogique et intuitif permet aux territoires d'identifier les solutions d'économies d'énergies rapides et adaptées à leur contexte local. Dans le cadre du Plan Sobriété énergétique, le gouvernement prépare un arrêté qui vise à reconduire en 2023 ce programme, sous la nouvelle appellation Actee +, en le dotant de 220 M€ (soit 31,5 TWhc) pour une durée de 4 ans . Il vise à soutenir les projets de sobriété énergétique des collectivités (via ses sous-programmes), appliqués à l'éclairage public (Lum'actee), la rénovation des piscines (Act'eau), ainsi que ceux consacrés aux bâtiments classés ou de santé et les expériences d'effacement (Eff'actee) ou de sobriété. Le nouveau programme Actee + sera porté par une association " en cours de création ". Celle-ci regroupera les fédérations des collectivités.

Accédez à la plate-forme Perf-Actee (source : www.perfactee.fr)

> Enerpresse – 11 et 12/10/2022 – Contexte – 11/12/22

D'après l'édition 2022 du "Panorama des financements climat en France" publiée par l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE), les ménages, les entreprises et les administrations publiques ont investi 84 Mds € en faveur du climat en 2021, soit 18 Mds € de plus d'en 2020. Un "sursaut" qui s'explique notamment par le décalage des projets retardés en 2020, le déploiement du plan de relance et par la mise en place de nouvelles réglementations dans le secteur automobile (réglementation européenne des émissions de CO₂ pour les voitures neuves, Zones à Faibles Émissions). En 2021, la plupart des secteurs ont bénéficié de ces investissements, en particulier les véhicules électriques et hybrides (+ 68 %), les énergies renouvelables (+ 52 %), la performance énergétique des bâtiments neufs (+ 24 %) et la rénovation énergétique des bâtiments (+ 20 %). Toutefois, confrontée à l'analyse des scénarii "Transition(s) 2050 " de l'Ademe, cette progression reste insuffisante au regard des efforts d'investissements estimés entre 13 à 30 Md€ par an que devrait consentir la France pour atteindre les objectifs de neutralité carbone de la France à l'horizon 2050.

► Consultez le Panorama des financements Climat / I4CE – éd. 2022 (source : https://www.i4ce.org)

> AEF – Le Figaro – Les Echos – 14/10/22

Une autre étude d'I4CE, intitulée " Collectivités : les besoins d'investissements et d'ingénierie pour la neutralité carbone " souligne " le sous-investissement chronique des collectivités locales dans la transition énergétique". D'après Damien Demailly, Directeur Général adjoint d'I4CE, tout en devant " faire face à de nombreuses contraintes, en particulier de leurs factures énergétiques ", il leur faudrait investir au moins 12 Mds €/an de 2021 à 2030 pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Aménagements de pistes cyclables, rénovation énergétique des bâtiments publics, efficacité énergétique de l'éclairage public, développement des réseaux de chaleur urbain ou encore déploiement des bornes de recharge électrique vont en effet devoir être massivement financés. Outre les solutions, les besoins en compétences des collectivités font défaut. " Ce sont au minimum 25 000 agents dédiés au pilotage des actions climat des collectivités qui seront requis pour atteindre les objectifs de la SNBC. Cela représente environ 1,5 Md € de masse salariale chaque année ", estime Aurore Colin, Cheffe de projet d'I4CE.

► Consultez <u>l'étude d'I4CE</u> (source : https://www.i4ce.org)

> www.actu-environnement.com – 14/10/22

A l'occasion de l'Université de l'autoconsommation photovoltaïque organisée par Enerplan, la start up Enogrid a présenté EnoLab , un outil de simulation d'autoconsommation collective. Ce logiciel s'adresse aux porteurs de projets et aux acteurs de la filière : bureaux d'études, installateurs, développeurs, ... " EnoLab modélise les aspects énergétiques, économiques et financiers, tout en anticipant les besoins organisationnels " précise Rémi Bastien, co-fondateur et Président d'EnoGrid.

> www.lechodusolaire.fr - 4/10/22

Si Enedis sait localiser les tracés des lignes électriques, jamais la localisation précise des poteaux du réseau de distribution aérien n'a été réalisée. Parmi ceux-ci, au moins 3 millions de poteaux (sur les 13 millions que compte le réseau de distribution) supporteront le réseau de fibre optique pour déployer le Très Haut Débit (THD) en France. Un chantier de recensement a été lancé par Enedis en 2021 afin de les géolocaliser, en partenariat avec l'association OpenStreetMap (OSM). Des contributeurs bénévoles, souvent des riverains intéressés pour être rapidement raccordés au THD, indiquent sur la carte partagée d'OSM, la localisation précise des points d'appui. A ce stade, environ 500 000 poteaux du réseau électrique ont été inventoriés. L'expérience pourrait être ouverte aux Autorités Organisatrces de la Distribution d'Électricité (OADE).

► Accédez à la <u>cartographie des poteaux</u> (source : https://enedis.openstreetmap.fr/projects)

> www.lagazettedescommunes.com - 05/10/22

EN RÉGIONS

Grand Est. La Région prévoit de " baisser de 40 % la consommation énergétique des lycées d'ici à 2030 et d'augmenter de 50 % le recours aux énergies renouvelables ". Elle projette d'investir 450 M€ sur 4 ans, notamment pour " moderniser les systèmes de chauffage et de distribution d'énergie ". Dans le cadre du programme " Lycées verts ", une enveloppe de 250 M€ sera consacrée à la rénovation énergétique d'une cinquantaine de lycées et une autre dotée de 135 M€ permettra d'équiper les toitures de 220 lycées de panneaux photovoltaïques.

Grand Est. La Banque des Territoires et la Communauté d'Agglomération d'Épinal (88) ont signé une convention "d'Intracting " pour réduire les consommations énergétiques du parc de bâtiments publics. Le montant du prêt s'élève à plus de 580 M€. Le principe de l'intracting repose sur des avances remboursables à un taux avantageux. Ces avances sont financées grâce aux économies réalisées. La Communauté d'agglomération ambitionne de parvenir à l'autonomie énergétique en 2050, avec un objectif de 46% d'énergies renouvelables dès 2030.

> www.banquedesterritoires.com - 10/10/22

PACA. La ville de Marseille bénéficie de 3 000 heures d'ensoleillement par an et d'un rayonnement de 1 900 kWh/m²/an. Conscient de ce potentiel, un groupe d'élus envisage de recouvrir les autoroutes urbaines d'ombrières photovoltaïques, soit 26 km. D'après eux, cela permettrait de produire 130 GWh/an, l'équivalent de la consommation électrique d'environ 60 000 personnes (7 % de la population de l'agglomération). L'ensemble représenterait une surface de 800 000 m² pour une puissance-crête de 100 MW. Le coût du projet est estimé à près de 300 €/m² (soit 240 M€) " certes plus de deux fois supérieur à celui des grandes centrales photovoltaïques au sol, mais comparable à celui des installations en toiture avec un excellent rendement " assurent ces élus. Ils proposent que les habitants des quartiers défavorisés traversés par ces axes autoroutiers puissent bénéficier de " prix d'accès à l'électricité moindres et garantis sur 20 ans ", via " des communautés de production photovoltaïque en autoconsommation collective ". Le groupe d'élus propose aussi de " solariser " les lignes aériennes du métro, les voies ferrées situées « à proximité de voisinage » et les parkings. Ce projet, s'il se réalise, devra surmonter de nombreuses contraintes : présence de monuments historiques, règles d'urbanisme spécifiques, particularités techniques de chaque bâtiment et multiplicité des acteurs à fédérer (collectivités locales, bailleurs, copropriétés, entreprises, État...).

*Le collectif d'élus réunit le sénateur Guy Benarroche, le Président de France Nature Environnement 13 ; les députés Richard Hardouin et Hendrik Davi ; l'adjoint au maire de Marseille délégué à la transition écologique, Sébastien Barles ; le président du groupe des élus écologistes à la mairie de Marseille Fabien Perez ; et l'ingénieur et conseiller d'arrondissement Younes Rifad.

> www.revolution-energetique.com - 4/10/22

EN EUROPE

Bruxelles. Selon une étude du CNRS, au cours des 30 prochaines années, il devrait être extrait plus de métaux que depuis le début de l'humanité. Le 14 septembre dernier, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen a annoncé le lancement en 2023 d'un plan destiné à sécuriser l'approvisionnement en métaux critiques de l'Europe (" Critical Raw Materials Act "), indispensables à la réussite de la transition énergétique. Il vise à encourager les investissements dans la production, le raffinage et le recyclage des métaux. Un axe stratégique qui risque toutefois de se heurter aux hausses des prix subies par le secteur de la transformation des métaux, très énergivore, incitant plusieurs fonderies à stopper leur activité depuis le début de l'année, sans qu'aucune aide d'urgence ne leur ait été allouée. La liste des métaux critiques suscite aussi la controverse, car ni le cuivre, ni le nickel n'y figurent. Pourtant, ils sont indispensables aux technologies bas carbone et à la mobilité électrique. Un intérêt que les Américains ont bien saisi en les ajoutant à leur propre liste. Les efforts devront également permettre de développer l'attractivité de la filière métallique pour répondre aux besoins de compétences. Enfin, davantage de moyens devraient d'ores et déjà cibler les capacités industrielles, faute de quoi la dépendance aux métaux pourrait succéder à la dépendance aux énergies fossiles.

> Les Echos – 9/10/22

Strasbourg. Les membres de la Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Energie (ITRE) du Parlement européen ont adopté à la majorité un amendement permettant le financement, sous le chapitre REPowerEU des plans de relance, de projets destinés à accroître la production d'hydrogène bas carbone et à favoriser la production de sources d'énergie bas carbone dans l'UE (nucléaire compris).

> Contexte - 14/10/2022

Joël Barre, 55 ans, Polytechnicien, dirigera la Délégation interministérielle pour le nouveau nucléaire, compétente pour l'organisation des procédures, les régulations de marché, la sous-traitance, et l'enjeu des compétences.

> Enerpresse – 14/10/22